

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS
(dans l'ordre du tableau)

[illegible]

Fait à VANCE, le 01 mars 2026

Le maire
(ou son remplaçant),

Le conseiller municipal
le plus âgé, ✓

Les assesseurs.

Le secrétaire.



¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

djoint).

~~B. 2~~

[Signature]